



COMMUNIQUÉ

Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres

Québec, le 18 septembre 2018 - L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec annonce le lancement du programme d'aide financière afin de soutenir des actions de préparation aux sinistres pour les municipalités locales.

Ce nouveau mandat de l'Agence découle d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accompagnée d'une aide financière de 20 M \$ du gouvernement. Le programme s'inscrit, entre autres, dans la foulée de la publication du [Règlement](#) sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique. Les municipalités devront s'y conformer, au plus tard, le 9 novembre 2019.

Le programme d'aide financière compte deux volets distincts, en plus d'une bonification dans le cas d'action commune avec une ou plusieurs autres municipalités locales pour le Volet 2.

On peut consulter et télécharger les documents et renseignements sur le programme au <https://www.agence911.org/fr/securite-civile/>. Toutes les municipalités admissibles recevront une communication à ce sujet.

L'Agence est un organisme à but non lucratif, dont le conseil d'administration, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, est composé également de représentants désignés par la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal, avec un observateur désigné par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Des observateurs ont également été désignés par le ministre de la Sécurité publique pour les fins du programme en sécurité civile.

Afin d'en apprendre davantage sur la mission et les activités de l'Agence, consultez le www.agence911.org.

-30-